



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR  
LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

## Compte - rendu du Comité de pilotage Natura 2000 et Ramsar du 12 décembre 2022 à Bois-de-Céné

Le Comité de pilotage s'est déroulé en présence de Monsieur le Sous-Préfet des Sables d'Olonne.

### LISTE DES PRESENTS

#### Administrations d'Etat - Etablissements et organismes publics

Dominique	NOURY	DDTM de la Loire-Atlantique
Olivier	BOSSU	Conseil Départemental de Vendée
Olivier	GASNIER	DDTM de Vendée
Sylvie	GUERDER	DREAL Pays de la Loire
Johann	MOUGENOT	Sous-Préfet de la Vendée
Dominique	NOURY	DDTM de la Loire-Atlantique
Denis	SALLIOT	Conseil Départemental de Loire-Atlantique
Sophie	PITON	DDTM de Vendée - DML

#### Collectivités et leurs groupements

Luc	ANDRE	Commune de Sallertaine
Hervé	BESSONNET	Commune de Notre-Dame-de-Riez
Jean-Philippe	BIDEAU	Commune de Notre-Dame-de-Monts
Jean-Yves	BILLON	Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
André	BURGAUD	Commune de Beauvoir-sur-Mer
Evelyne	CHAUVEL	Commune de Saint-Hilaire-de-Riez
Sylvie	GUEGUEN	Commune de Barbâtre
Rosiane	GODEFROY	Communauté de communes Océan Marais de Monts Commune du Perrier
Yoann	GRALL	Challans Gois Communauté Commune de Bois-de-Céné
Patrick	PRIN	Commune de Pornic
Michel	WOLOCH	Commune de Châteauneuf

#### Propriétaires et usagers

Patrick	BERNIER	ASA des marais Millac-Bourgneuf et de Saint-Cyr-en-Retz
Florent	BILLET	Coordination Rurale de la Vendée
Edouard	BOUTET	ASA des marais de Machecoul
Brigitte	DE LA BROSSE	Union des Syndicats des Marais du Sud-Loire Chambre d'Agriculture de la Vendée
Stéphane	DELAPRE	ASA des marais de Beauvoir-sur-Mer, Saint-Gervais, Saint-Urbain, La Barre-de-Monts, Sallertaine et Challans
Jordan	RIARD	Coopérative des Producteurs de sel de Noirmoutier
Alain	PELLOQUIN	ASA des marais de Saint-Jean-de-Monts, La Barre-de-Monts, Notre-Dame-de-Monts et du Perrier
Vincent	ROTUREAU	Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée
Guillaume	VRIGNAUD	Coordination Rurale de la Vendée

#### Représentants d'associations de protection de la nature

Jean-Yves	BELET	Association Pêche de Loisir Atlantique Vendée
-----------	-------	---

Michel	BRIAND	Association des Pêcheurs à Pied de la Code de Jade
Philippe	BRISEMEUR	Ligue pour la Protection des Oiseaux Loire-Atlantique
Didier	CLAVIER	Association des Pêcheurs à Pied de la Code de Jade
Jean-Yves	CROCHET	Association Pêche de Loisir Atlantique Vendée
Annick	DAMOUR	Association Vivre l'Île 12 sur 12
Didier	DESMOTS	Réserve Naturelle Nationale des Marais de Müllembourg
Gérard	MOREAU	Association des Amis de l'île de Noirmoutier
Marion	RABOURDIN	Ligue pour la Protection des Oiseaux Vendée

---

#### **Invités**

Julie	AVENEL	Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz
Julie	AYCAGUER	Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
Thomas	MAZOYER	Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz
Sophie	MIRAMONT	Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
Mickaëlle	ROUSSELEAU	Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
Julie	SIMAILLEAU	Conseil Régional des Pays de la Loire

Les documents présentés sont disponibles sur le site internet : [www.baie-bourgneuf.com](http://www.baie-bourgneuf.com) (pages Natura 2000 / Notre site / Comité de pilotage).

Yoann GRALL accueille les invités et évoque la richesse en biodiversité du territoire.

Rosiane GODEFROY remercie les invités pour leur présence. Elle rappelle que le site Natura 2000 concerne 115 membres au sein du Comité de pilotage, 27 communes et plus de 55 800 hectares de marais, de forêt, de dunes et d'estran. Elle ajoute qu'en tant que structure porteuse de l'animation du site Natura 2000, le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB) est parfois appelé à répondre à des sollicitations de l'Etat. Elle insiste sur les enjeux forts des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) pour la préservation de la biodiversité dont l'enveloppe n'est pas complète pour 2023. Rosiane GODEFROY appuie sur l'importance de la réflexion et de l'intelligence collective pour préserver la biodiversité.

Jean-Yves BILLON ajoute que le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf est également structure animatrice du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et agit en ce sens pour la préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau.

Monsieur le Sous-Préfet, Johann MOUGENOT, indique qu'il tenait à participer à ce Comité de pilotage en raison des enjeux environnementaux que représente le site Natura 2000 à l'échelle de l'arrondissement.

#### ➤ **Bilan de l'animation Natura 2000 en 2022**

Julie AYCAGUER présente le bilan financier 2022-2023. Elle précise qu'en plus de financer du temps d'agents, Natura 2000 permet de financer des outils, dont les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), avec un montant de près de 3 millions d'euros par an. Elle rappelle la gouvernance du site Natura 2000 et les actions réalisées avec le bureau des élus Natura 2000.

Sophie MIRAMONT présente l'outil contrat Natura 2000 et les travaux de restauration écologique réalisés chez un propriétaire privé. Julie AYCAGUER appelle la DREAL et le Conseil régional à simplifier l'outil contrat Natura 2000 lourd sur le plan administratif pour favoriser son utilisation.

Julie AYCAGUER présente le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) 2023-2027 qui comprend des mesures avec un cahier des charges auxquelles s'ajoutent un plan de gestion qui comprend un socle minimum d'actions à réaliser en faveur de la biodiversité par tous les contractants.

Elle précise que 10 mesures ont été demandées mais ne seront pas nécessairement retenues par les financeurs d'autant qu'à ce jour l'enveloppe MAEC est insuffisante à l'échelle régionale.

Sophie MIRAMONT parle du Concours Général Agricole prairies et parcours co-organisé avec la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire et annonce que le GAEC La ferme des Cochets est le gagnant du concours à l'échelle nationale en 2022. Elle ajoute que Vincent RAFFIN, exploitant à La Barre-de-Monts a gagné cette année le concours en Marais breton et représentera le territoire pour concourir au niveau national en 2023.

Elle présente aussi les actions réalisées dans le cadre du LIFE Sallina et indique qu'une exposition sur le marais salé est disponible gratuitement et invite les collectivités et associations à se rapprocher du SMBB si elles souhaitent l'utiliser. Elle ajoute qu'un dépliant à destination des professionnels du marais et décrivant les préconisations de bonnes pratiques est en cours d'élaboration.

Julie AYCAGUER évoque la Stratégie Nationale Aires Protégées (SNAP) qui fixe 10% de protection forte à l'échelle nationale.

Natura 2000 n'est pas un outil de protection forte de la biodiversité car son volet réglementaire est très réduit (aucune interdiction). Elle présente le travail de diagnostic réalisé par Emeline SALLÉ sur l'application de la SNAP à l'échelle du site Natura 2000 qui ne compte que 0,33% de protection forte, bien loin du Marais poitevin. Julie AYCAGUER explique qu'environ 6% du site Natura 2000 est dédié à une gestion de conservation de la biodiversité, mais précise que ce chiffre diminue à 1,5% sans les forêts gérées par l'ONF dont la gestion n'est pas uniquement réalisée en faveur de la biodiversité. Elle ajoute qu'aucune protection, à l'exception de la réserve de chasse, n'est présente sur la baie de Bourgneuf. Le travail de diagnostic a mis en avant un ensemble de secteurs à enjeu de biodiversité sur lesquels il serait intéressant de déployer des outils de protection de la biodiversité. Rosiane GODEFROY ajoute qu'il est intéressant et nécessaire de continuer à réfléchir sur ce sujet.

Sophie MIRAMONT présente les suivis réalisés dans le cadre de l'observatoire de la biodiversité et évoque le retournement de plus de 600 hectares de prairies permanentes témoignant d'un non-respect de la réglementation, car tout projet de retournement de prairie permanente doit faire l'objet d'une évaluation d'incidence Natura 2000 et ce dès le premier mètre carré. Rosiane GODEFROY salue le travail de la DDTM qui suit les évaluations d'incidence Natura 2000. Julie AYCAGUER ajoute qu'elle n'a vu passer qu'un seul dossier d'évaluation d'incidence 2000 sur le retournement de prairie depuis 2014 et ajoute que cette réglementation est valable pour les agriculteurs et les particuliers et que ce serait une information à diffuser au sein des ASA pour éviter le retournement de prairies en dehors du cadre réglementaire.

Julie AYCAGUER présente la mission des ambassadeurs du littoral réalisée en 2022 puis poursuit avec les évaluations d'incidence Natura 2000 et ajoute que la majorité des évaluations d'incidence reçues concernent les communes littorales. Elle précise que le SMBB, du fait de la convention d'animation signée avec les services de l'Etat, est tenu de répondre techniquement aux sollicitations des services de l'Etat, notamment concernant les évaluations d'incidences.

Rosiane GODEFROY évoque la mission portée par l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD). C'est au titre de Natura 2000, et parce que le Comité de pilotage

Natura 2000 est le seul comité qui regroupe l'ensemble des acteurs du territoire, que le SMBB a été sollicité par l'IGEDD. Elle rappelle les actions inscrites dans la lettre de mission du Ministère.

Le bilan de l'année 2022 est terminé, Rosiane GODEFROY invite les participants à réagir et à poser leurs questions.

Patrick PRIN demande comment valoriser l'élevage extensif dans le marais à une période où les éleveurs sont pointés du doigt concernant le bilan carbone. Il ajoute qu'il y a un besoin de renforcer le volet communication sur cette activité. Julie AYCAGUER indique que cette demande a déjà été faite par le bureau des élus Natura 2000. Elle indique que des communiqués de presse et des émissions de radio ont été faits, qu'il existe aussi une sortie chez un éleveur dans le cadre du parcours Ramsar à destination des scolaires. Elle ajoute que le SMBB est un des acteurs pouvant parler de ce sujet, que la Chambre d'Agriculture peut aussi l'évoquer tout comme les syndicats agricoles. Elle ajoute que le SMBB possède des panneaux permettant de communiquer sur les MAEC qui ne sont pas utilisés.

Alain PELLOQUIN indique qu'un agriculteur qui retourne une prairie à obligation de refaire une prairie sur une autre de ses parcelles. Julie AYCAGUER indique que cette obligation est respectée puisque la surface totale en prairies permanentes est plutôt stable. Elle précise que c'est le volet réglementaire qui n'est pas respecté car le retournement de prairie se fait sans évaluation des incidences Natura 2000 alors que c'est une obligation. De ce fait la qualité des prairies retournées n'est pas étudiée.

Alain PELLOQUIN évoque la difficulté concernant les exonérations de taxes sur le foncier non bâti via les MAEC.

Philippe BRISEMEUR indique que la LPO a développé il y a une dizaine d'année « biodiv sport », une application qui ressemble à ce qui est proposé par C-mon spot.

**Le bilan de l'animation Natura 2000 pour 2022 est approuvé par le Comité de pilotage Natura 2000.**

➤ **Bilan des 6 années d'animation Ramsar**

Julie AYCAGUER présente le bilan des 6 années de l'animation Ramsar et ajoute que les invités ici présents ont jusqu'au 9 janvier pour faire des remarques sur le bilan envoyé.

Elle rappelle qu'un film a été réalisé dans le cadre de l'animation Ramsar sur la biodiversité du territoire et mériterait d'être davantage diffusé.

Elle ajoute que grâce à cette animation Ramsar, le parcours nature a été créé et est proposé annuellement aux écoles. Elle ajoute qu'il ne sera pas réalisé en 2023 du fait de la campagne MAEC mais reprendra dès 2024.

Julie AYCAGUER précise que l'animation Ramsar a permis de relancer bon nombre d'actions de communication sur le territoire en faveur de la biodiversité, et a notamment permis la création d'un groupe de travail dynamique.

Elle évoque l'état d'avancement des actions à mettre en œuvre suite à la labellisation à la demande du Muséum national d'Histoire naturelle : plusieurs actions n'ont pas été réalisées ou partiellement notamment sur la coopération avec d'autres pays et sur la protection forte de la lagune de Bouin. Rosiane GODEFROY ajoute que l'expérimentation de reprofilage des berges réalisée à Le Perrier l'a été en collaboration avec l'ASA de Monts.

La présentation du bilan des 6 années d'animation Ramsar étant terminée, les participants sont invités à prendre la parole.

Luc ANDRE demande si les outils de protection forte peuvent être pris par des privés et s'il y a un minimum de surfaces à protéger. Julie AYCAGUER répond que c'est possible, l'arrêté préfectoral de protection de biotope est notamment un outil adapté. Elle ajoute qu'il n'y a pas de minimum de surface et que les zones de protection forte ne sont pas définies sans l'accord des collectivités et autres acteurs du territoire concernés. Rosiane GODEFROY précise que c'est tout l'intérêt d'avoir un diagnostic précis et complet du niveau de protection sur le territoire.

Didier DESMOTS indique qu'un groupe d'expert de la société royale pour la protection des oiseaux (Royaume-Uni) se rendra à la réserve naturelle des Marais de Müllembourg en mai 2023 et ce serait l'occasion d'organiser une rencontre et développer un partenariat.

Brigitte DE LA BROSSE demande pourquoi toutes les communes ne sont pas éligibles à l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN). Julie AYCAGUER répond que le calcul n'est pas fait commune par commune mais sur des secteurs plus grands appelés « petites régions agricoles » et que les critères agricoles ne sont pas les seuls pris en compte.

<p style="text-align: center;"><b>Le bilan de l'animation Ramsar 2017-2022 est approuvé par le Comité de pilotage Natura 2000.</b></p>
--

➤ **Les perspectives pour 2023**

Julie AYCAGUER indique que la Commission Régionale Agro-environnementale et Climatique (CRAEC) fera un point sur la campagne 2023-2027 le 14 décembre. Elle ajoute que la campagne MAEC 2023 sera très conséquente avec l'accompagnement de 240 éleveurs et 60 sauniers entre janvier et mai.

Sophie MIRAMONT présente les perspectives pour le LIFE Sallina avec la poursuite des suivis et la réalisation d'un séminaire de restitution du projet en mars. Concernant l'observatoire de la biodiversité, elle évoque les perspectives avec la diffusion d'une infographie et l'intégration éventuelle des « pratiques agricoles » (point à discuter avec le comité scientifique). Le suivi Triton crêté ne sera pas réalisé en 2023 du fait de la campagne MAEC.

Julie AYCAGUER annonce que la soirée Ramsar 2023 aura lieu le 24 février à Saint Hilaire de Riez sur les amphibiens et ajoute que les actions 2023 porteront notamment sur la poursuite de la réflexion de la protection forte et les actions de sensibilisation.

Annick DAMOUR évoque la dégradation des récifs d'Hermelles à Barbâtre par les pêcheurs à pied. Julie AYCAGUER indique que la dégradation est davantage la conséquence du désensablement du goulet de Fromentine que de la pêche à pied de loisir qui n'a pas été ciblée comme une source de dégradation du récif. Rosiane GODEFROY ajoute qu'il avait été demandé que les ambassadeurs du littoral puissent intervenir dès le mois de juin mais cette action n'avait pas pu être faite en 2022, il faut des financements pour augmenter l'ampleur de cette mission. Jean-Yves BILLON ajoute que le linéaire de côte est très conséquent (52 km) et que les ambassadeurs du littoral ne pourront pas être partout. Il existe d'autres associations pouvant appuyer cette action comme l'Association Pêche de Loisir Atlantique Vendée (APLAV).

Jean-Yves CROCHET demande d'autres informations sur le développement des récifs d'Hermelles en baie de Bourgneuf. Julie AYCAGUER indique que Stanislas DUBOIS, chercheur à l'IFREMER, serait à même de répondre à cette question et ajoute qu'il était intéressé pour en parler lors de l'Assemblée Générale de l'APLAV.

➤ **La Politique Espaces Naturels Sensibles en Loire-Atlantique, du Département de Loire-Atlantique**

Denis SALLIOT présente l'historique de la politique Espaces Naturels Sensibles (ENS) en Loire-Atlantique. Il évoque une urbanisation rapide et la première acquisition par le Département de Loire-Atlantique en 1973 à Préfailles. Les ENS sont financés par la taxe d'aménagement. Ce ne sont pas des espaces mis sous cloche, ils doivent être ouverts au public avec un volet éducation à l'environnement important. Dans des zones où le Département 44 souhaite mettre en place cette politique, des zones de préemption sont définies permettant au Département 44 de se positionner sur la vente d'un bien comme cela a été fait sur le marais de Millac. Il ne s'agit pas d'une expropriation. Le Département 44 gère 1300 ha en propriété, 3 000 ha du Conservatoire du littoral et environ 2 000 hectares du canal de Nantes à Brest.

Le Département 44 propose d'autres outils que la politique ENS. Une commune qui souhaite avoir la même démarche peut le faire via le contrat « LA Nature ». Le Département 44 accompagne alors la commune dans la démarche, mais avec des obligations de préservation de la biodiversité et d'ouverture au public.

Il propose aussi, un nouveau dispositif « Renaturer » permettant de répondre à l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

➤ **La Politique Espaces Naturels Sensibles en Vendée, du Département de Vendée**

Olivier BOSSU évoque les ENS en Vendée avec 20 000 ha en zone de préemption dont les forêts de Noirmoutier et de Monts et le marais du Daviaud sur notre secteur. Il y a peu d'ENS dans le Marais breton par rapport à d'autres sites.

Un travail en collaboration avec différents partenaires a permis d'améliorer la connaissance sur la biodiversité en Vendée.

Les collectivités et les acteurs privés peuvent bénéficier de la labellisation ENS pour :

- l'acquisition, la rédaction de plans de gestion, la restauration de milieux et l'ouverture au public (équipements divers) à hauteur de 80% ;
- l'accompagnement à la gestion : suivis et étude, gestion des milieux naturels et animation du plan de gestion à hauteur de 20%.

Cette labellisation ENS est un contrat d'une durée de 5 ans, reconductible à l'issue de la convention, sans contrainte réglementaire. La lagune de Bouin, propriété de la commune et gérée par la Fédération départementale des chasseurs de Vendée, a été labellisée ENS.

Pour la nature plus ordinaire hors zone urbaine, il existe le programme d'aide à la renaturation. Cette aide s'élève à 40% ou 80% pour les plantations, création et curage de mares et suppression d'obstacles à l'écoulement naturel des eaux.

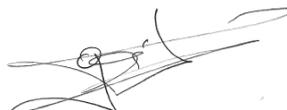
Alain PELLOQUIN demande comment sont estimées financièrement les acquisitions.

Olivier BOSSU indique que le Département 85 se base sur l'estimation des Domaines et sur des références de prix. L'acquisition ENS se fait surtout sur les parcelles « N » des PLU.

Rosiane GODEFROY clôture la séance et remercie tous les participants pour leur présence. Elle appuie sur le dynamisme du Comité de pilotage Natura 2000.

Monsieur le Sous-Préfet conclut la réunion en saluant le travail effectué sur le site Natura 2000 et remerciant les interventions et les participants. Il évoque la manifestation en lien avec la visite de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD) et déplore la tournure qu'a pris cette manifestation et la pression effectuée sur les élus pour une mission qui n'était qu'exploratoire. Il encourage l'action Natura 2000 à se poursuivre.

La Présidente du Comité de pilotage Natura 2000,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Rosiane Godefroy', written in a cursive style.

Rosiane Godefroy